

Déclaration Liminaire du 7 février 2019

Solidaires I.D.D – Sud Centrale Solidaires – CGT



Cette réunion informelle fait suite à celle du 22 novembre 2018 relative au chantier d'évolution de la DGE en administration centrale.

Depuis, aucune information n'a été transmise aux représentants élus le 6 décembre dernier, qu'ils soient en CTAC ou en CTM MEFs.

Pour espérer devenir « stratège et agile », il conviendrait **au préalable** de communiquer à l'ensemble des agents et à leurs représentants, les chantiers sur l'évolution des organisations et de regroupements de services.



C'est une **priorité** inscrite dans la note d'orientation ministérielle santé, sécurité et conditions de travail 2019. Cette note précise que les services des MEFs (et la DGE en fait partie) pourront s'appuyer sur l'excellent [guide](#) concernant la **prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projet**. A croire qu'il a été établi pour la DGE (bien qu'elle ne soit pas très assidue aux travaux du CHSCT-Ministériel).

Les maigres informations contenues dans le document intitulé « [Transformation de la DGE](#) », ne disent rien sur la démarche en cours, sauf à brasser de l'air, à la manière des consultants et des cabinets spécialisés dans la liquidation d'entreprises.

C'est donc en toute opacité, 5 mois après le début des travaux, qu'est présenté de manière informelle, l'état d'avancement du chantier de démolition. Impossible de savoir qui fait quoi et où ! Vive le dialogue social !!

Voilà donc quelques extraits du document de travail, vide de sens, qui ne permet aucune lisibilité sur l'avenir professionnel des agent-e-s notamment la partie intitulée « **les leviers de la transformation** » :

- *Recentrer les missions de la DGE* : cela veut-il dire que certaines missions vont être abandonnées ?
- *Adapter les relations aux opérateurs et futurs SER* : vous savez les quelques « unités d'œuvre » qui restent une fois la dissolution du pôle 3^e dans les DIRECCTE effectuée !
- *Développer la polyvalence des agents* : l'association d'idée avec ce qui précède nous laisse penser qu'il va falloir apprendre à exercer plusieurs métiers, filières... ;
- *Définir une politique de recrutement cohérente* : là, nous sommes inquiets, croyant que c'était déjà le cas...
- *Élaborer des règles de mobilité interne* : la question est de savoir si les CAP seront maintenues...

En revanche, rien sur les deux questionnaires adressés aux agents, sur l'interprétation des réponses, sur la motivation et la perspective de cette énième « *revue des missions* ».

Rien non plus sur l'analyse des groupes de travail avec les sous-directions relative à la démarche faisant pourtant appel à la transparence et à la communication. De quel « *accompagnement RH de la transformation* » est-il fait état ? Quid de la synthèse transversale par l'équipe projet ?

Sûrement que nos questions et attentes sont en « avance de phase », comme ils disent. Peut-être allons-nous notamment connaître prochainement la cartographie des agents qui composent les 5 implantations sur 3 sites de la DGE, dont le regroupement semble difficile à réaliser ?

Nous, Solidaires et CGT, représentants la première et seconde fédération aux Ministères Économiques et Financiers, demandons que le projet de réorganisation de la DGE fasse l'objet de la consultation obligatoire du CHSCT Ministériel ou du CHSCT d'Administration centrale en application de l'article 57 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié.

Nous, CGT et Solidaires, tenons également à déclarer ce qui suit.

La campagne pour les entretiens d'évaluation a démarré. Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée de vous rencontrer pour glisser quelques mots sur ces entretiens.

En effet, notre expérience prouve que cette campagne peut se transformer en règlement de comptes au sein des services.

C'est pourquoi, eu égard aux difficultés que rencontrent des agents de votre Direction, Sud Centrale Solidaires et la CGT Centrale Finances souhaitent que vous rappeliez aux chefs de service, sous-directeurs et chefs de bureau la bienveillance dont il faut faire preuve dans le cadre de cet exercice.

Nous pensons tout particulièrement aux personnels qui sont à temps partiel, en télétravail ou syndiqués.

Sont concernées toutes les structures, mais en particulier celles qui ont fait l'objet d'une cellule d'écoute et qui connaissent encore aujourd'hui des difficultés au sein du collectif de travail.

Nous vous remercions pour la suite que vous saurez donner à notre intervention.

Nos deux organisations syndicales sont bien entendu, prêtes à vous rencontrer rapidement sur ce sujet.

Nous sommes très inquiets de la situation actuelle et future de tous les personnels et nous continuerons à être extrêmement attentif à toutes les situations de souffrance et de mal être que génèrent ces réorganisations incessantes.

Les personnels ne sont pas des « unités-métiers », ce sont des personnes !

Les électeurs des Ministères Économiques et Financiers ne se sont pas laissés tromper lors de l'expression électronique du 29 novembre au 6 décembre 2018 en élisant les véritables défenseurs des intérêts des agents, des missions de service public et de l'intérêt général.

Pour s'en convaincre encore et toujours, **Sud Centrale Solidaires** et **Solidaires I.D.D** ont, lors de la rencontre informelle du 7 février 2019 relative au chantier d'évolution de la direction générale des entreprises (DGE) en administration centrale, dénoncé dans leur déclaration liminaire l'absence d'éléments susceptibles de mesurer, à défaut de comprendre, les intentions et objectifs de la « transformation de la DGE ».

Au moins aussi honnête et sincère que Monsieur Thomas COURBE – nommé directeur général des entreprises le **6 juillet 2018**, **Solidaires** souhaite pour sa part que l'ensemble des missions demeurent dans le domaine public et que les missions soient assurées par des fonctionnaires qui, par définition, sont neutres, indépendants et, de surcroît, compétents pour réaliser les missions de la fonction publique de manière égale sur l'ensemble du territoire. Son prédécesseur (M. Pascal FAURE), défendait lui l'excellence opérationnelle.

Pour en revenir au sujet du jour, nous pouvons sans difficulté faire le lien très étroit (ce qui fait 16) avec la décision politique et idéologique de M. Bruno LE MAIRE du 4 septembre 2018. Sans tambour ni trompette et sans concertation et respect des textes législatifs et réglementaires, le ministre de l'Économie a indiqué vouloir externaliser 75 % des missions des pôles 3^e des DIRECCTE de métropole, ne conservant que 132 agents (sur les 417) pour, là aussi, « se recentrer » sur des missions économiques.

Pour ce qui est de la DGE, dans cette seconde rencontre informelle, les seules informations connues à ce stade sont :

- pas « d'incidence sur les objectifs globaux de l'administration centrale ». En première approche, cette information peut paraître rassurante. Toutefois, elle appelle des précisions notamment aux « évolutions » de missions de service public actuellement exercées – abandon, transfert ?) ;
- la baisse de 59 à 40 chefs de bureau, enjoint à respecter la parité. Actuellement, la DGE compte 40 hommes et 19 femmes chefs de bureau.
- La transformation de la DGE devra être terminée en septembre 2019.

Pour le reste, nous devrions sagement attendre que l'organisation et le fonctionnement soit définitivement arrêté et validé par le ministre et le gouvernement. Au diable le dialogue social et les risques psychosociaux...

Concernant le regroupement des 5 implantations actuellement réparties sur 3 sites parisiens, une tentative de redéployer l'ensemble du personnel sur les sites du grand Bercy est recherchée. Cependant, aucune perspective viable n'est apparue, à ce jour.

Alors que d'autres représentants confondent « instance » de dialogue social et réunion de service, demandant, par exemple : *que fait-on des documents pour lesquels nous n'avons plus la mission en DIRECCTE ?* Le DGE peut tranquillement faire fi, pendant un temps, de sa responsabilité de veiller à la sécurité et à la protection de la santé physique et mentale des agents placés sous son autorité.

Plus sérieusement, Solidaires tente de faire le lien entre le projet de la DGE et les 6 recommandations de cour des comptes, portant sur l'exercice de la DGE entre 2008 et 2015, dans son référé du 14 mars 2017 *visant la réforme encore inaboutie* (2009 et 2014) *à travers la DGE, de l'action administrative vers les entreprises et le secteur productif* (dixit la cour).

Quelles filières industrielles vont devoir être abandonnées ? Est-ce les services, le commerce, le tourisme, l'artisanat qui vont encore devoir trinquer ? Ou peut-être une revue des missions des fonctions supports et des services gestionnaires de corps qui vont être transférés ? Faut-il aider les PME ou le PMI au prix de perdre l'analyse de tels ou tels tissus ou bassin d'emplois ?

Une revue des missions est engagée à la DGE. Une cartographie devait être finalisée avant une réunion de l'ensemble de l'encadrement de la DGE prévue le 29 novembre. L'administration devait arrêter les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la DGE, toujours non-communicés 3 mois plus tard aux représentants du personnel élus.

Combien faudra-t-il de temps pour créer l'organisation opérationnelle avec les services déconcentrés, du moins ce qui en reste et avec les opérateurs à qui les missions vont être cédées ! Ce temps d'adaptation n'est-il pas la goutte qui va dégrader le fonctionnement de la DGE et son rôle ? Le nouveau pseudo-remède n'est-il pas pire que le mal fait en supprimant continuellement les moyens de fonctionner année après année ?

Depuis la mise en extinction du ministère de l'Industrie, à part entière, la France se désindustrialise et le chômage croît !!